



Bien Vivre à Reuil en Brie

Novembre
2009

N°25

Bulletin d'Informations Municipales
Mairie de Reuil en Brie



**Cérémonie du 11 novembre 2009
au Jardin du Souvenir**

Dépôt légal relatif aux lois et règlements en vigueur

E-Mail : mairie.reuil-en-brie@wanadoo.fr

☎ : 01.60.22.07.51



Ça y est, le nouveau site de Reuil est en ligne avec des liens et la possibilité d'adresser vos questions et remarques aux élus. La Commission

Communication a effectué un travail important et continuera de l'améliorer afin que ce site vive.

Pour la rentrée scolaire, nous avons été confrontés à un problème important : celui de l'augmentation des effectifs des enfants transportés par le petit car, que ce soit pour le collège, comme pour l'école. Après une période d'observation, la Commission Transport (qui se réunit début décembre) se positionnera sur cette problématique et une réunion d'information se tiendra en Mairie. Les intéressés seront invités par courrier.

Les parents d'élèves élus ont demandé d'inverser l'ordre de passage des enfants à la cantine. Cet ordre avait été instauré pour les précédents horaires de transport. Hors ceux-ci ont été modifiés pour respecter le temps scolaire. Ce changement permet aujourd'hui de revoir l'ordre de passage entre les primaires et les maternelles mais ne résoudra pas tous les problèmes évoqués. Aussi, j'ai proposé qu'une semaine test soit très prochainement réalisée et cela avant les congés scolaires de Noël. Chaque famille recevra un courrier indiquant ce qui va changer pour leur enfant lors de cette semaine un peu spéciale. Observations et analyses seront communiquées aux parents d'élèves élus, ainsi que l'avis de la Commission Ecole-Cantine-Etude sur la pérennisation de ce test, ou au contraire, de son abandon.

Pour le 91^{ème} anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 1918, j'ai été tristement surpris par le peu de Reuillois présents (voir les photos en page intérieure). Pour autant, des invitations avaient été distribuées dans toutes les boîtes aux lettres, la journée tombait un mercredi (bien loin d'un week-end), la météo était favorable (ni pluie, ni froid excessif), pas d'événement télévisuel (match de foot, de rugby ou grand prix de sport mécanique). Cette journée du souvenir de la Mémoire a été marquée par une démobilisation des Reuillois ; je le regrette amèrement pour tous nos anciens combattants.

La campagne de vaccination contre la grippe A est lancée. Je sais que beaucoup de français y sont opposés. Mais avant de refuser l'injection, je vous demande de bien y réfléchir. Cette grippe ne semble pas plus dangereuse qu'une grippe saisonnière traditionnelle, elle serait seulement TRES contagieuse. Que ferons-nous si les commerçants baissent leur rideau, si les établissements scolaires ferment, si les transports en commun ne sont plus assurés, si les ravitaillements des stations-service sont interrompus ? Un dérèglement général de l'activité nationale accentuerait les difficultés en cette période économiquement difficile.

Je compte me faire vacciner... Et vous ?

Le Maire,
Patrick ROMANOW



Compte rendu du Conseil Municipal du 23 octobre 2009

Présents : Patrick ROMANOW, Catherine RIEHL, Pascal CARBUCCIA, Dominique BANCHEREAU, Yvelise BITOUN, Sophie CORNILLET, Lucien DUBOIS, Denis GEOFFROY, Martine GOSSART, Francis MOIGNOT, Claude ROBBÉ, Françoise SADKOWSKI, Max VAUSSARD.

Absent excusé : Michel CEVAER qui a donné pouvoir à Patrick ROMANOW.

En préambule, le Conseil Municipal observe une minute de silence à la mémoire de Monsieur Jean-Pierre VANISCOTTE, Maire de Nanteuil sur Marne, décédé le 24 septembre 2009.

Examen de l'ordre du jour

1- Lecture pour approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal du 11 juillet 2009 Adopté à l'unanimité.

2- Participation à Sport pour Tous

Le montant de la participation pour les enfants de la commune inscrits au centre de loisirs pour l'été 2009 s'élève à 367,50 euros. Adopté à l'unanimité.

3- Décision budgétaire modificative

Suite à différents arrêts de travail pour accident et maladie, il est nécessaire de procéder à un transfert budgétaire de 4 000 € du chapitre 022 (dépenses imprévues) vers le chapitre 012 (charges de personnel). Adopté à l'unanimité.

4- GRDF

GRDF propose la signature d'un avenant au contrat de concession pour la distribution publique de gaz naturel. Cet avenant devant être analysé et n'ayant pas caractère d'urgence, le Conseil décide à l'unanimité de surseoir à la signature de cet avenant.

5- SMERSEM

Le SMERSEM souhaite savoir si la commune a mis en place la Participation pour Voirie et Réseaux (PVR). Il est rappelé que cette taxe est un outil qui permet de limiter le coût communal au raccordement des réseaux. Il est proposé de répondre que cette participation n'est pas encore en place et ne pourra l'être qu'après réflexion et étude. Adopté à l'unanimité.

6- Subvention RASED

Le RASED (Réseau d'Aide Spécialisée aux Elèves en Difficulté) sollicite l'attribution d'une subvention pour l'année 2010.

Avant toute prise de décision, il convient de connaître les besoins du RASED et d'interroger l'Inspection de l'Education nationale sur l'intervention sur RASED auprès des enfants de la Commune. Adopté à l'unanimité.

7- Questions diverses et informations

Patrick ROMANOW :

- Alimentation électrique : nouvelle construction à La Charbonnière. Il convient de trouver une solution alternative pour le passage de la ligne sans dégrader la voirie, l'enfouissement projeté n'étant pas acceptable.
- Blason de la commune : Un contact est en cours avec le créateur-concepteur pour finaliser le projet de blason en tenant compte des demandes du Conseil.

Pascal CARBUCCIA :

- Un résumé est fait sur l'avancement de la réflexion concernant les projets à intégrer dans un contrat rural voire intercommunal : les possibilités de subventions dans ce dernier cas étant plus favorables.
- Suite aux stationnements répétés des gens du voyage et des nuisances constatées, l'étude du contrôle d'accès à la Place devient urgente, et il est demandé à la Commission voirie d'étudier cette question. Il est rappelé que l'Aire d'accueil des Nomades doit être opérationnelle pour Pâques 2010.

Max VAUSSARD :

- Point est fait sur l'avancement de l'actualisation graphique et du contenu du site internet de la commune

Lucien DUBOIS

- Attire l'attention sur les dangers de la circulation suite à l'accident survenu rue de la Sagette et de la nécessité à sensibiliser parents et automobilistes.

Denis GEOFFROY

- Information sur la signalisation (panneaux CCPF à l'entrée de la commune) et sur le manque de panneau indicateur au rond point de Condé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h

Vu par Nous, Maire de Reuil en Brie (77260) pour être affiché le 31/10/2009 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1984.

A Reuil en Brie le 31 octobre 2009.

Le Maire,
Patrick ROMANOW



La fête du centenaire de la Mairie

13 juin 2009

Discours de Monsieur le Maire, lors de cette fête :

Mesdames, Messieurs,

Je vous propose un bref retour vers le passé, petit voyage dans le temps.

Je voudrais vous raconter une histoire, l'histoire du bâtiment de la Mairie que l'on appelle ailleurs, la maison du peuple !

Il était une fois en 1849, le 29 mai pour être précis, le Conseil Municipal demande que la Commune soit imposée pour 7 ans, à partir de 1850, d'une somme de 843F pour payer la dépense de 6.788F.



(Ah les francs pour les nostalgiques, pour les plus jeunes qui ne savent pas ce que cela représente ; je traduis 1032 € !),

Cette somme nécessaire à la construction d'une école devra aussi servir de salle de Mairie et est jugée d'une nécessité absolue. Seulement voilà, le budget de la commune, 1850, s'élève à 992F. Aussi le Conseil demande à Monsieur le Préfet, l'autorisation d'imposer à nouveau pour couvrir cette dépense !!!

Imaginez, Mesdames, Messieurs, que le Conseil décide, aujourd'hui, en cours d'année, de lever une nouvelle imposition pour faire face à un imprévu..... ?

Donc, on construit une salle de classe qui servira aussi de salle de Mairie.

29 ans s'écoulent, paisibles, et puis un jour, la salle de l'école devient trop petite et un projet d'agrandissement de l'école mûrit dans l'esprit du Maire, j'ai nommé M. LAURENT. Y-a-t'il un lien avec les LAURENT d'aujourd'hui à Reuil, seraient-ils parents ?

Mais c'est le Conseil qui décide et en 1879, le projet est refusé ... !

Un an plus tard, le Préfet s'en mêle et trouve l'école tout à fait insuffisante. Le Préfet insiste pour que le Conseil Municipal se décide soit sur le projet, « retoqué » un an plus tôt pour l'agrandissement, soit une construction neuve. Et malgré l'insistance du Préfet, le Conseil estime qu'il n'y a toujours pas nécessité d'agrandir la salle de classe !!

Têtus, les Reuillois, non ? Et déjà à l'époque !!!

Deux ans s'écoulent et Monsieur le Maire propose au Conseil d'agrandir l'école qui est vraiment trop petite et qui ne répond plus aux normes d'une salle de classe réglementaire de 4.90 mètres de large et 15.60 mètres de long !!!

*Notez, Mesdames et Messieurs, la précision !!!
Et constatez que déjà en 1881, on parlait de normes !!!*

Un an plus tard, (*rapide les Reuillois de l'époque !*), le Conseil, après mûre réflexion, reconnaît (*enfin !*) que la classe ne répond plus aux besoins et décide à l'unanimité, la construction d'une école. Je vais citer deux personnes propriétaires des terrains qui intéressent la Mairie et dont les noms sont toujours présents à Reuil : M. LAURENT et M. SERVAIS.

Mais rappelez-vous, Mesdames et Messieurs, deux ans plus tôt, en 1879, le Préfet ayant échoué, renvoie le sous-préfet à la charge. Nous sommes en 1883 et le sous-préfet demande au Conseil la création d'une école au hameau de ? Quel hameau me direz-vous ? Vous pensez au Tillet ? Et bien non ! Mesdames et Messieurs, le sous-préfet propose une création d'école au hameau de Montménard !!! je ne vous fais pas l'affront de vous demander la réponse du Conseil, !?!?!?!? On enterre à nouveau le projet

Neuf ans plus tard, l'école est toujours saturée et le Conseil décide de ne plus accepter d'enfants de moins de 6 ans !!!

Mesdames et Messieurs, vous imaginez la portée d'une telle décision aujourd'hui ???

Donc, le Conseil, parallèlement à l'exclusion des moins de six ans décide aussi :
La mise à l'étude d'une construction, autorise le Maire à entamer des négociations avec les propriétaires des terrains susceptibles de convenir.



*Je voudrais faire une pause,
Mesdames et Messieurs, afin de
regarder en arrière
Cela fait **27 ans** que l'école est
ressentie trop petite, tant par ses
dimensions que par le nombre d'élèves
accueillis. Et là, le Maire négocie. Je
n'ose imaginer le délai si le Conseil
décide de procéder à une
expropriation !!!
Et bien, Mesdames et Messieurs, c'est
pourtant ce qui se passe !!*

Le propriétaire du terrain rejette l'offre et le Conseil décide le 10 décembre 1905 de:

- Prononcer le caractère d'utilité publique ;
- D'autoriser le Maire à poursuivre les formalités.

Deux mois plus tard, la propriétaire, Mme Veuve Chalumeaux, signe une promesse de vente et le Conseil annule la demande d'expropriation, puis décide de financer l'acquisition par un emprunt qui englobera le coût de la construction.

Le conseil Municipal du 23 décembre 1906 :

- Approuvera les plans et devis pour l'installation d'une école provisoire publique mixte ;
- Sollicitera une subvention de Monsieur le Ministre de l'Instruction Publique (*car on ne parle pas encore d'éducation Nationale*) ;
- Contractera un emprunt de 28.643 F d'une durée de trente ans !!! *je traduis : 4360€*

Deux ans plus tard, le 30 août 1908, des imprévus augmentent le budget de plus de 4000F soit 608€.

Le Conseil saisit le Préfet pour une subvention exceptionnelle qui sera refusée !!!

Le Conseil décidera, alors, de vendre l'ancienne école pour couvrir les dépenses imprévues.

La Maison Ecole-Mairie (comme l'on dit à l'époque) sera inaugurée le 7 août 1910 mais l'achèvement le sera, comme en témoigne la plaque en 1909 ! En présence de Monsieur Pin, Inspecteur Primaire ; Monsieur Rhoste, Député ; M. Duburcq, Conseiller Général ; M. Lahaye, instituteur ; M. Lallier, Maire de la Ferté s/Jouarre ; M. Rey Maire de Luzancy.

Le coût de l'inauguration de l'époque est de 344 F soit 53€ !

Je ne vous dirai pas à combien s'élève la cérémonie d'aujourd'hui, car notre Adjoint aux finances est là !!!

Bien que neuve, l'école subit des dégâts importants suite à la crue de 1910.

Autre anecdote, suite à des confusions de correspondances, le 28 mai 1911, le Conseil décide la transformation du nom de Reuil en Reuil en Brie.

Le 5 août 1934, le Conseil décide de recouvrir la cour de l'école et de faire cimenter le préau. Le Conseil confiera le devis à M ; Bouché , Architecte à la Ferté sous Jouarre.



Voyez, Mesdames et Messieurs, comme l'histoire est amusante, cette année, la Commune a décidé de contracter un contrat rural pour la construction d'un bloc sanitaire dans la cour de l'école et d'un préau. Nous avons fait appel à un assistant à Maîtrise d'Ouvrage, son nom est Bouché également, étonnant, non ?

Trente et un ans plus tard, le 5 juillet 1965, le confort moderne frappe à la porte et le Conseil décide de remplacer le poêle à bois (où, chaque élève devait apporter une bûche le matin) par une chaudière au fuel domestique. Cette modernité est due, peut-être, à l'élection de la

première femme au Conseil Municipal le 18 mars 1945. C'est bien connu ; les femmes ont souvent froid !!!.

Le 12 août 1967, le Conseil Municipal acceptera (par un vote à bulletin secret) le principe de transport scolaire pour les enfants du Tillet.

Ainsi, voyez-vous Mesdames et Messieurs, le destin de la Mairie à toujours été intimement lié à celui de l'école.

La suite, plus récente et mieux connue aboutira pour l'école à la création du R.P.I. avec Luzancy et pour le côté Mairie à la création du district et maintenant de la Communauté de Commune du Pays Fertois.

Alors, voyez-vous, Mesdames et Messieurs, de cette histoire, je crois qu'il y a un message à retenir, en 1900, les Reuillois, avant tout Briards, étaient très autonomes pour ne pas dire têtus et bornés !! Le Conseil de l'époque n'hésitait pas à s'opposer très fermement à l'autorité administrative, le Préfet, comme sous-préfet, étaient renvoyés dans leur 22 mètres !! Je ne pourrai plus le faire aujourd'hui, même s'ils ne sont pas venus à cette cérémonie !!!

Voyez-vous, Mesdames et Messieurs, ce que je veux dire, c'est qu'aujourd'hui, nous ne pouvons rien faire de grand, de beau et d'utile sans être unis. Les écoles se regroupent afin de restreindre les frais de fonctionnement et surtout dans l'intérêt des élèves.

Les communes se rassemblent en Communauté pour mutualiser les moyens.

Si demain, une commune comme Reuil devait ,seule, développer l'assainissement, renforcer et entretenir son réseau d'eau potable, organiser ses transports scolaires pour l'école, mais aussi pour le collège et le lycée, financer la collecte et le traitement des ordures ménagères.....Comment ferait-elle ? Avec quels moyens financiers, matériels ou humains ? Vous imaginez le coût de l'imposition locale. Cela serait tout simplement impossible !!!

Je sais que la Communauté de Communes est critiquée, mais penser, oui, seulement penser que faire marche arrière soit possible, serait faire offense à votre intelligence.

Aussi, même si de plus en plus de services sont appelés à être mutualisés, le Français reste encore très attaché à sa Mairie qui, par ses agents et ses élus, maintient un contact de proximité indispensable pour que le lieu existe, que la commune ait une âme !

Voilà, Mesdames et Messieurs, l'histoire d'une Mairie très petite, toute petite, mais qui veut continuer d'exister...exister autrement certes, mais exister toujours !

Alors pour terminer, je tiens à vous remercier de votre présence, un grand merci, non ! Un énorme merci aux généreux donateurs qui nous ont aidés financièrement à organiser cette cérémonie.

Je salue tout particulièrement les élus de Reuil, qui se sont investis dans les préparatifs sans compter leur temps.

Enfin, pour terminer, car toutes les belles histoires finissent par « ils vécurent très longtemps, je vous donne rendez-vous pour le bicentenaire !!! En attendant je vous invite à partager le verre de l'amitié.....avec modération !

Je vous remercie.

Patrick ROMANOW
Maire



Informations diverses

SECURITE

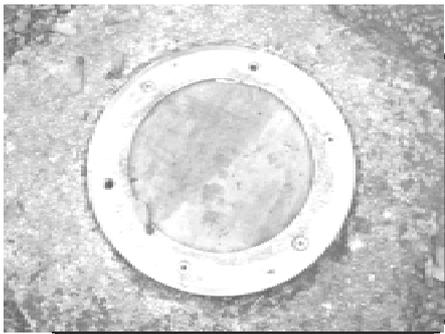
Un véhicule a accroché le pilier de l'église dans le virage.



Un bon morceau est parti.

De même que cette destruction des plots d'éclairage sur le sentier menant au lotissement.

Il a fallu s'acharner pour casser ces plots très résistants !!!



Ces dégradations représentent un coût très important pour les finances de la commune. Entre l'installation et les interventions déjà effectuées suite à des dégradations, nous avons déjà dépensé 4.070 €

Cette fois nous allons laisser en l'état. Fort dommage !

FOSSÉ D402, ENTRÉE DU VILLAGE



Suite aux travaux d'aménagement de la traversée de REUIL, la largeur du trottoir a été érodée par le temps. Il a donc été décidé, par mesure de sécurité de combler le fossé.

RECENSEMENT 2010

Le recensement Insee de la population de Reuil en Brie se déroulera du 21 janvier 2010 au 20 février 2010.

En effet, les communes de moins de 10 000 habitants sont recensées de façon exhaustive sur un cycle de cinq ans.

L'enquête de recensement 2010 porte sur la population, les logements et leurs caractéristiques (résidences principales, secondaires, les logements occasionnels, les logements vacants).

Le recensement permet :

1. D'établir les populations légales.
2. De fournir des données socio-démographiques sur les habitants et les logements (répartition, emploi, activité professionnelle, modes de transport).
3. De constituer une base de sondage pour les enquêtes de l'Insee.

4 Vous allez recevoir la visite d'un agent recenseur. Il sera muni d'une carte officielle et il est tenu au secret professionnel. Il vous remettra des questionnaires à remplir concernant votre logement et les personnes qui y habitent.

Réservez le meilleur accueil à nos agents recenseurs : Mme D.Dussert, Mme M.Renard et Mme E.Savoie.

S.Cornillet
Coordonnateur Communal

Chômage de la Marne

Il n'est pas fréquent de voir la Marne au chômage. Ces dernières semaines, vous avez pu constater une baisse importante du niveau de la Marne.

Pour information, la baisse de niveau était due à des travaux sur Meaux.



Rappel : Les feux sont autorisés jusqu'au 31 mars 2010.

Ceux-ci doivent se situer à plus de 100 mètres de votre voisinage.

N'oubliez pas non plus que le dernier ramassage des déchets verts se fera le 25 novembre et que les sacs sont à votre disposition gratuitement en Mairie.

MERCI de RESPECTER LA NATURE

**ANIMAL PERDU,
ANIMAL TROUVÉ**

Vous avez perdu votre animal ?

- Si votre animal est tatoué, appelez sans attendre le fichier national canin ou le fichier national félin pour signaler sa disparition.
- Alertez les professionnels tels que les vétérinaires, les associations et informez la mairie et la gendarmerie.
- Signalez la disparition de votre animal à vos voisins
- Sur le lieu présumé de la disparition :
 apposez des affichettes et faites une description fidèle de votre animal (ou mieux une photo) et indiquez la date à laquelle il a été perdu, pensez à laisser vos coordonnées.
- Enfin, prenez contact avec la SACPA (Fourrière Animale Départementale) pour savoir si votre animal n'a pas été recueilli.

Vous avez trouvé un animal ?

- Signalez la présence de cet animal à vos voisins
- Contactez la SACPA (Convention avec la Mairie) ou un vétérinaire.

Ceux-ci vous orienteront au mieux pour organiser le recueil de l'animal.

Qui contacter ?

FICHER NATIONAL CANIN	☎01 49 37 54 54
FICHER NATIONAL FÉLIN	☎01 55 01 08 08
FOURRIÈRE SACPA	☎01 64 52 17 13
GENDARMERIE La Ferté s/J	☎01 60 22 01 19
VETERINAIRE Dr. LECOMTE:	☎01 60 22 62 27
VETERINAIRE Dr. FOURGEAUD	☎01 60 22 63 85

Quelques informations.....

La loi du 6 janvier 1999 rend obligatoire l'identification :

- des chiens et chats vendus ou donnés ;
- des chiens de plus de 4 mois nés après le 8 janvier 1999.

Ne négligez pas le classique collier muni d'une médaille portant votre numéro de téléphone.

En cas de déménagement, pensez à transmettre vos nouvelles coordonnées au fichier national canin ou félin.

Rappel de l'arrêté préfectoral concernant les animaux

Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à éviter de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Centre Communal d'Actions Sociales (C.C.A.S)

Mesdames BITOUN, CORNILLET et SADKOWSKI sont à votre disposition en mairie le samedi matin ou à domicile (sur rendez-vous) pour vous aider dans toutes vos démarches administratives.

La distribution des colis de Noël aux personnes âgées aura lieu le samedi 12 décembre dans la matinée.



Avis à tous les nouveaux bacheliers

Merci de remettre une copie de votre diplôme en mairie. A l'occasion des vœux du Maire, vous recevrez une récompense.

Rappel de l'arrêté préfectoral concernant les travaux de bricolage ou de jardinage

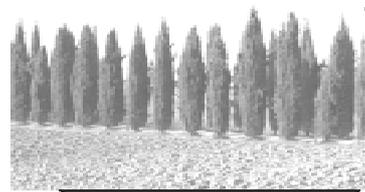
L'utilisation de tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses ou scies circulaires, ne peuvent être effectués que :

- de 7h à 20 h les jours ouvrés
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h30
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12 h.

RECOMMANDATION DE LA COMMISSION ENVIRONNEMENT

Soyons vigilants en taillant régulièrement en hauteur et en largeur.

- plantations de moins de 2 m de haut : elles doivent être au minimum à 0.50 m de la limite séparative ;
- plantations de plus de 2 m de haut : être à plus de 2 m de la limite.



Un courrier de rappel du code de l'urbanisme va être adressé aux propriétaires en infraction.

Nous rappelons l'obligation de l'élagage de vos haies et arbres.

Cette période de l'année étant propice à ces travaux, nous invitons les personnes concernées à faire le nécessaire.

Nous vous rappelons que les bords de Marne ne sont pas une déchetterie.

INFORMATIONS PRATIQUES

Horaires de la Mairie

	Permanence Téléphonique	Ouverture au Public
Lundi	09 h 30 / 12 h 00 14 h 00 / 18 h 30	16 h 00 / 18 h 30
Mardi	09 h 30 / 12 h 00 14 h 00 / 18 h 30	16 h 00 / 18 h 30
Mercredi	Répondeur	
Jeudi	09 h 30 / 12 h 00 14 h 00 / 18 h 30	16 h 00 / 18 h 30
Vendredi	09 h 30 / 12 h 00 14 h 00 / 18 h 30	16 h 00 / 18h30
Samedi	09 h 00/12h	10 h 00/11h30

QUALITE DE VIE ET ENVIRONNEMENT

Nous vous rappelons que pour le bon fonctionnement de la collecte des ordures ménagères, il vous est demandé de sortir vos poubelles la veille au soir ou tôt le matin. Merci de rentrer vos bacs après le ramassage, il y a encore trop de personnes qui prennent les trottoirs comme lieu de stockage.

Les déchetteries : Horaires d'hiver du 1er novembre à fin février 2010

Saâcy-sur-Marne

Lundi: 10h-12h et 14h-17h
Mardi: 14h-17h
Mercredi : 10h-12h et 14h-17h
Jeudi: FERME
Vendredi : 9h-12h
Samedi : 9h-12h et 14h-17h
Dimanche : 9h-12h

Jouarre

Lundi : 10h-12h et 14h-17h
Mardi : 9h-12h
Mercredi : 10h-12h et 14h-17h
Jeudi : FERME
Vendredi : 10h-12h et 14h-17h
Samedi : 9h-12h et 14h-17h
Dimanche : 9h-12h

VIE ASSOCIATIVE



Notre traditionnel Marché d'art de Noël aura lieu les samedi 28 et dimanche 29 novembre au Château de Tarterel, à Reuil en Brie.

Une vingtaine d'artistes vous présenteront leurs créations dans diverses disciplines, comme le dessin, la peinture, la gravure ou les bijoux...

Une occasion unique de faire vos achats pour les fêtes à des prix abordables, et d'offrir des cadeaux originaux et créatifs plutôt que des objets manufacturés.

Vous trouverez forcément le cadeau qui vous plaira !

Ouverture le samedi 28 de 14 à 19 heures et le dimanche 29 de 10 à 18 heures.

**Vernissage ouvert à tous le samedi à 18 heures.
Accès fléché depuis La Ferté sous Jouarre et Reuil en Brie.**

D'autre part, nous vous informons de la reprise des cours d'Art Floral, un lundi par mois, et de Réfection de Siège, 5 lundis par trimestre dans le Foyer de l'Amitié.

L'exposition du Quai des Artistes de Septembre a connu un vif succès.

L'équipe de D'ART D'ART

LE REUIL D'HIER

A la demande de nombreuses personnes

L'exposition de cartes postales et de vieux documents du Centenaire retraçant l'histoire de Reuil se déroulera **du 20 décembre à fin janvier 2010.**

Vous aimez l'histoire, découvrir ou redécouvrir votre village, alors rendez-vous pour cette exposition, dans la salle du conseil et sur le site internet de la commune (rubrique histoire)

11 NOVEMBRE



Comme chaque année un hommage a été rendu à nos anciens combattants au Jardin du Souvenir.



La cérémonie s'est poursuivie par un verre de l'amitié au Foyer.

Un grand MERCI à Mme GERAY qui a préparé des toasts délicieux et originaux.



BROCANTE D'AUTOMNE



C'est le dimanche 13 septembre qu'a eu lieu la traditionnelle brocante d'automne
La bonne humeur et les nombreux visiteurs sont toujours de mise...
Rendez-vous au printemps prochain

ETAT CIVIL

Naissances

Laurène GHYSBRECHT le 1^{er} juin 2009

Adam ANSEUR le 10 juin 2009

Aurore BORNET le 17 août 2009

Adam REZIG le 11 septembre 2009

Gabin MOULY le 24 octobre 2009



***Bienvenue à nos nouveaux Reuillois
et félicitations aux heureux parents***

Mariages

Sylvie CORREIA et Frédéric DUCONSEIL le 20 juin 2009

Françoise VELARD et Denis GEOFFROY le 27 juin 2009

Séverine LEFRANC et Julien PICORÉ le 5 septembre 2009



Tous nos vœux de bonheur

Décès

Raymond SADKOWSKI le 8 juin 2009

Michel GOZIAS le 17 septembre 2009

Michelle GOSSE le 15 octobre 2009

***Le Conseil Municipal s'associe
à la douleur de leur famille***



Bien vivre à Reuil en Brie
Bulletin d'informations Municipales
Directeur de la publication : Patrick ROMANOW
Commission Informations et Communication :
Président : Max VAUSSARD
Dominique BANCHEREAU Lucien DUBOIS Denis GEOFFROY
Société éditrice : Mairie de Reuil en Brie